

4 saisons

JARDIN BIO, PERMACULTURE ET ALTERNATIVES

POTAGER

Le chou-fleur, à récolter toute l'année

EXPÉRIMENTATION

Variétés de tomates, le goût avant tout

VERGER

Fruitiers palissés, la solution pour les petits jardins

Changement climatique

Faut-il revoir ses méthodes ?

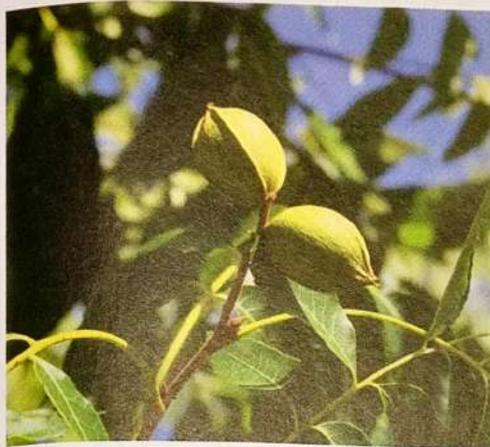
NOS EXPERTS PARTAGENT LEURS PRATIQUES

ALTERNATIVE(S)
S'HABILLER ÉTHIQUE

 terre vivante
l'écologie pratique

L 16052 - 258 - F: 6,90 € - RD





INITIATIVES French Pécan

En septembre, l'association française d'agroforesterie lançait l'initiative "French Pécan" à Gontaud-de-Nogaret (Lot-et-Garonne), à la suite d'un appel à projets de la région Nouvelle Aquitaine. C'est là qu'un agriculteur pionnier a choisi, en 2016, de planter des pacaniers. Le projet a pour objectif de structurer une filière noix de pécan française, agroforestière et biologique. « *L'ambition est de tester des variétés, des modèles techniques et économiques sur ce fruit à coque un peu nouveau. Il peut apporter une solution pour diversifier les cultures et réduire les risques face au changement climatique* », explique Fabien Balaguer, directeur de l'association. Originaire d'Amérique du Nord, le pacanier résiste aux vagues de chaleur et aux hivers rigoureux (-15 °C). Programmés sur cinq ans, les essais l'associeront avec des grandes cultures et des prairies destinées à la fauche ou à l'élevage.

AGRICULTURE BIO

La Cour des comptes épingle l'État

Le compte n'y est pas. Pour atteindre les objectifs de 15 % des surfaces agricoles bio en 2022 et 20 % d'aliments dans les cantines, les moyens mis en œuvre par l'État ne sont tout simplement pas à la hauteur. C'est ce que constate la Cour des comptes dans un rapport salé, paru en juin 2022. Seuls 10,3 % de la surface agricole sont consacrés au bio et, malgré l'engagement de certaines collectivités, le bio plafonne à 5-6 % dans les cantines. La réalisation des objectifs futurs (18 % de la surface agricole en bio en 2027 et 25 % en 2030) est loin d'être assurée. Insuffisance des crédits et de la communication, plafonnement des aides à la conversion, suppression de l'aide au maintien en AB, retards de paiement et rejets de demandes d'aides... pour la Cour des comptes, la politique menée par le ministère de l'Agriculture depuis 2010 a, au mieux, accompagné – et parfois freiné – le développement de l'agriculture biologique mais, dans tous les cas, n'a pas joué son rôle moteur. En conclusion, elle souligne les bénéfices environnementaux et sanitaires liés au bio et enjoint l'État de réorienter les soutiens publics à l'agriculture au profit de la filière bio.



HABITAT

DPE : ce qui devait arriver...

« *C'est un ratage complet.* » Un an après la réforme du diagnostic de performance énergétique (DPE), *Que choisir* a comparé la réalisation de diagnostics (cinq différents) sur sept maisons. Les résultats sont pour le moins hasardeux, allant même de B à E pour une maison labellisée basse consommation ! Des écarts sont aussi constatés dans les préconisations de travaux à réaliser, ce qui peut être lourd de conséquences sur le prix de vente ou de location du logement. Faisant porter aux diagnostiqueurs la responsabilité de ce fiasco, *Que choisir* en oublie presque celle du gouvernement, qui promettait avec le nouveau DPE une méthode de calcul plus fiable. « *Nous avons clairement averti en mai 2021 que la sortie du DPE au 1^{er} juillet 2021 était trop prématurée et risquait d'entacher les objectifs fixés* », souligne le président de la Fédération interprofessionnelle du diagnostic immobilier, Lionel Janot. Rappelons que le DPE est au centre d'une série de mesures visant l'amélioration thermique du parc immobilier, à commencer par le gel des loyers pour les logements classés F et G dès le 25 août 2022, puis l'interdiction de location des logements consommant plus de 450 kWh/m²/an au 1^{er} janvier 2023 et des logements classés G en 2025 (F en 2028, E en 2034).